

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	10 (1840)
Rubrik:	Mars 1840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BUDGET
DE LA
REPUBLIQUE DE BERNE
Pour l'année 1840.

RECETTES.

I. Revenus domaniaux.

A. DOMAINES DE L'ÉTAT.

Fr. Fr. Fr.

1. *Forêts.* Produit des ventes
de bois et d'écorce , des droits
d'affouage , des fermages , droits
d'exportation , etc. 235,879

En outre, les forêts produisent,
en nature , pour le service et les
besoins de l'administration de
l'Etat , d'après une estimation
modérée :

a) Bois de chauffage

A reporter, fr. 235,879

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	<i>235,879</i>		
pour les salles d'audience des districts	fr. 1,380		
b) Bois de chauffage et de service pour les fermiers des domaines de l'État .	» 2,150		
c) Bois de chauffage pour les ministres du culte	» 9,100		
d) Bois de chauffage à titre de traitement pour les gardes-forestiers, fr. 1670			
e) Bois livré pour les domaines provenant des couvens supprimés	» 4,400		
f) Bois donné aux pauvres à titre de secours , jusqu'à concurrence de la somme de	» 33,600		
	<hr/> <i>47,630</i>		
Produit brut des forêts	<i>283,509</i>		
Dont à déduire les dépenses , savoir :			
Taitemens : Du directeur-général des forêts (<i>néant</i>) .			
Des six inspecteurs	fr. 7,800		
Du secrétaire de la commission des forêts	» 1,200		
De 6 sous-inspecteurs , 9 brigadiers fo-			
<i>A reporter fr. . .</i>	<i>9,000</i>	<i>283,509</i>	

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	<i>9,000</i>	<i>283,509</i>	
restiers , 1 inspecteur, 1 adjoint et 3 anciens sous-inspecteurs dans le Jura »	10,195		
Des six sous-inspec- teurs dans l'ancien can- ton »	2,900		
De tous les gardes-fo- restiers (outre fr. 1670 en nature) »	14,800		
	fr. 36,895		
Frais de voyage des employés forestiers et des commissaires . . . »	5,100		
Les fr. 3000 pour l'é- cole forestière ne sont pas portés en colon- ne , cet établissement n'étant pas encore créé.			
Salaire des bûche- rions , cultures, borna- ges , cantonnemens , impôt foncier, frais de bureau et dépenses im- prévues »	41,514		
	83,509		
		200,000	

2. Fermages et revenus des autres propriétés de l'État.

a) Biens des châteaux et autres propriétés et bâtimens de l'État , d'après les

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		200,000	
baux actuels et en moyenne fr. 93,980			
b) Biens du clergé, d'après les états . » 57,790			
	434,770		
A déduire les frais d'administration , sa- voir :			
a) Culture des domai- nes , des vignes , etc. , frais de fer- mage et inspection fr. 3,600			
b) Bois d'affouage et de service pour les domaines et pour leurs fermiers . . » 2,150			
	5,750		
		426,020	
		326,020	

B. FIEFS ET DÎMES.

1. <i>Prémices et contributions des communes pour le clergé , y compris les redevances des collatures dont l'État s'est chargé à compter du 1^{er} janvier 1840 ; approximativement</i>	20,615
2. <i>Cens fonciers , après en avoir défaillé les déductions accordées aux censitaires par la loi du 22 décembre 1832</i>	100,000
3. <i>Lods</i>	2,000
<i>A reporter , fr.</i>	<u>122,615</u>
	<u>326,020</u>

REGETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>	122,615	326,020	
4. <i>Dimes.</i> D'après la moyenne des 4 dernières années, et ensuite des déductions accordées par la loi du 22 décembre 1832.	177,000		
		299,615	

C. IMPÔT FONCIER DU JURA.

Suivant le décret du 29 décem-
bre 1819 160,471

A déduire pour frais de per-
ception et d'administration :

a) Traitement du directeur de
l'impôt foncier , d'après le
décret du 6 mai 1835 4,400

Frais de bureau , commis ,
indemnités de voyages , im-
pressions , etc.. 1,200

b) Traitement des sept contrô-
leurs des contributions 2,560

c) Traitement de l'ingénieur-
vérificateur du cadastre 400

5,560

Le produit net de l'impôt fon-
cier, y compris la part de l'État,
pour ses forêts et domaines, s'é-
lève à 154,611

D. FERME DE LA PÊCHE.

D'après les baux actuels 2,600

A reporter, fr. 782,846

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		782,846	

E. PERMIS DE CHASSE.

D'après leur produit pendant les dernières années	11,000
---	--------

F. INTÉRÊTS DES CAPITAUX.

1. *Rentier des fonds étrangers.*

Après déduction de 2,200 fr. de frais de perception , le revenu net des fonds placés à l'étranger peut être approximativement évalué.	302,418
---	---------

2. *Rentier des fonds intérieurs.*

554,748 fr. placés à 4 %, 2,250 à 3 1/2 %, 139,564 à 3 %, 71,250 à 1 % et 28,226 sans intérêt ou à un taux indéterminé, rapportent , après déduction de 1,000 fr. pour frais d'administration	26,793
---	--------

3. <i>Administration des sels.</i> Intérêt à 4 % de son capital fixe de 500,000 fr.	20,000
---	--------

4. *Administration des poudres.*

Intérêt à 4 % du capital d'environ fr. 106,250 qui y est employé	4,250
--	-------

5. <i>Banque cantonale.</i> On porte en colonne l'intérêt , au 4 %, du capital d'environ 2,300,000 fr. qu'elle fait actuellement valoir .	92,000
---	--------

Intérêts des billets de banque en circulation , soit 150,000 fr.	6,000
--	-------

Bénéfice de 1 % sur environ 1,000,000 fr. de dépôts	10,000
---	--------

A reporter, fr. 108,000 353,461 793,846

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	108,000	553,461	793,846
Bénéfice présumé du compte de traites et remises	10,000		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	118,000		
Dont à déduire les frais d'ad- ministration , savoir : les traite- mens du directeur , 3,000 fr. ; du caissier , 2,000 fr. ; des secré- taires , commis , copistes , gar- çon de caisse , 5,500 fr. ; frais de bureau , livres , impressions , cour- tage , etc. , 2,700	13,200		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
		104,800	
6. Intérêt , à 4 %, du capital de 13,700 fr. affecté à la pharmacie de l'Etat		548	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
			458,809

N. B. Pour le loyer du local de cette
pharmacie , on a compris , ci-dessus ,
400 fr. dans les fermages.

G. PRODUIT DE LA VENTE D'EFFETS

DIVERS	4,000
	<hr/>

H. FEUILLE OFFICIELLE.

Excédant présumé de la recette	280
	<hr/>

I. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE JUSTICE ET D'EMPRISONNEMENT , D'AVANCES , ETC. ,	8,000
	<hr/>

Total des revenus domaniaux	1,261,935
	<hr/>

RECETTES.

Fr. Fr. Fr.

II. Droits régaliens.

1. Administration des sels.

Produit de la vente d'environ
439,000 quintaux de sel, à $7 \frac{1}{2}$
rappes la livre 1,042,500

A déduire :

a) Intérêt à 4 % du capital de
500,000, fr., affecté à cette
administration, et porté ci-
dessus sous la rubrique Inté-
rêts des capitaux 20,000
b) Achat d'environ 439,000
quintaux de sel de Suisse,
de France et d'Allemagne . . 513,245
c) Total des traitemens, remi-
ses et frais de l'adminstration
centrale 30,760

Dans cette somme sont compris
les traitemens de l'intendant,
2,000 fr.; du premier commis,
1,500 fr.; du second commis,
1,000 fr.; des huit facteurs des
sels, à 200 fr. outre leurs re-
mises d'entrée et de sortie.

d) Frais de voiture depuis les
magasins frontières jusque
dans l'intérieur et chez les
débitans 80,000
e) Remises aux débitans, 5 %
du montant des ventes, soit
sur 1,042,500 fr. 52,125
f) Remises aux débitans pour
paiemens comptans 6,400

702,500

540,000

A reporter, fr. 540,000

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			340,000
2. Poudres. Bénéfice de cette administration , après déduction de l'intérêt de son capital porté ci-dessus			7,750
3. Administration des postes.			
Le produit net des postes est évalué , d'après une moyenne , à			160,000
Parmi les dépenses portées en déduction figurent le traitement du directeur-général pour 2,400, fr. outre le logement, et celui du secrétaire-général pour 1,200 fr.			
4. Mines.			
Recettes : dîmes , produits en nature, droits perçus pour concessions de fouilles , tourbières . . .	2,812		
Produit de la vente d'ardoises pour toitures	10,000		
		12,812	
Dépenses : traitement de l'inspecteur des mines	4,500		
Frais de surveillance , de voyage et d'exploitation	4,057		
Pour l'administration des ardoises pour toitures :			
Frais de transport par terre et par eau , frais de fabrication et de bureau	8,827		
		44,384	
		1,428	
5. Péages , pontonages , droits de chaussée et de licence ; produit brut	200,000		
A déduire le traitement du se-			
<i>A reporter</i> , fr.	200,000	509,178	

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	200,000	509,178	
crétaire (1,200 fr.) et des autres employés des péages	32,700		
Plus, les dépenses des bureaux de péage et de douane, les bonifications et les frais de bureau	7,100		
		39,800	
			160,200
Total du produit des droits régaliens		669,378	

III. *Impôts indirects.*

1. EMOLUMENS DE CHANCELLERIE.

D'après la moyenne des dernières années	15,000

2. DROITS de TIMBRE.

Produit brut	77,800
Dépenses: Achats de papier, outils, salaire des ouvriers . . .	7,600
Traitemennt du direct ^r , f. 1200; remises aux débitans, frais de bureau	4,200
	11,800,
	66,000

3. OHMGELD.

Produit brut, environ	373,000
<i>A reporter</i> , fr.	373,000

81,000

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	373,000	84,000	
A déduire :			
Traitemens: De l'intendant des péages et de l'ohmgeld . .	2,000		
Du secrétaire de l'ohmgeld .	1,200		
Des inspecteurs de l'ohmgeld	7,740		
Frais de bureau, copistes, im- pressions, voyages	<u>2,060</u>		
		13,000	
			360,000

4. DROITS D'AUBERGE ET PATENTES D'INDUSTRIE.

Pour les premiers, d'après le produit de 1839; pour les secon- des, d'après des moyennes	102,000
--	---------

5. TAXES DE DISPENSE DU SERVICE
ET DES EXERCICES MILITAIRES.

En moyenne, environ	13,000
-------------------------------	--------

6. EMOLUMENS JUDICIAIRES	12,600
------------------------------------	--------

7. DROITS DE MUTATION	70,000
---------------------------------	--------

8. AMENDES ET CONFISCATIONS	16,000
---------------------------------------	--------

Total des impôts indirects	<u>654,600</u>
--------------------------------------	----------------

RECETTES.

Fr. Fr. Fr.

IV. Recettes extraordinaires.

On porte sous ce titre , après déduction des pertes présumées , le remboursement des frais de la procédure réactionnaire , ci	80,000
Total des recettes extraordinaires	80,000



RÉCAPITULATION DES RECETTES.

I. <i>Revenus domaniaux</i>	4,261,935
II. <i>Droits régaliens</i>	669,378
III. <i>Impôts indirects</i>	654,600
Total présumé des recettes ordinaires	2,585,913
IV. <i>Recettes extraordinaires</i>	80,000
TOTAL	2,665,913

DÉPENSES.

I. Contingens à fournir à la caisse fédérale.

- a) Suivant arrêté de la haute Diète , du 22 août 1839 , les Etats confédérés ont à payer à la caisse centrale fédérale , pour l'exercice de 1840 , un dixième du contingent en ar-

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
gent, lequel se monte , pour l'Etat de Berne, à		14,853	
b) Contingent du Canton de Berne aux dépenses militaires cen- trales ordinaires , s'élevant à environ 20,000 fr.	4,497		
		19,050	
A déduire la somme rembour- sée à l'Etat de Berne pour sa quote-part à l'excédant des con- tingens cantonaux sur les frais des armemens de l'automne 1838, ci	13,260		
		5,790	
Total des contingens à fournir à la caisse fédérale		5,790	

II. *Grand-Conseil.*

A. <i>Le Landammann</i> reçoit, d'a- près le décret du 29 mars 1833	2,000
B. <i>Indemnités de séjour et de voyage</i> , y compris celles des Sei- zeniers et des membres des Dé- partemens , d'après la moyenne des dernières années	15,000
Total des dépenses du Grand- Conseil.	17,000

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

III. Autorités administratives.

A. CONSEIL-EXÉCUTIF.

1. Traitemens: de l'Avoyer	5,000
» des seize membres du Conseil-exécutif, à f. 3,000	48,000
Supplémens de 200 fr. à chaque président de Département, excepté à celui du Département diplomatique, supplémens qui sont au nombre de 8, y compris ceux alloués aux présidens des deux sections du Département de la justice et de la police, et au conseiller-d'état remplissant les fonctions de directeur de la police centrale, ci	1,600
	<hr/>
	54,600
2. Crédit du Conseil-exécutif pour secours extraordinaires à accorder aux communes et aux particuliers, pour encouragemens d'entreprises d'utilité publique, etc.	30,000
3. Collège des Seize: 38 médailles à distribuer aux Seizeniers, aux employés de leur chancellerie et aux questeurs, à 13 fr. la pièce	494
4. Chancellerie d'État:	
a) Traitemens:	
Du chancelier, outre le logement	2,400
Des deux Secrétaires d'État, à 2,400 fr. et 1,600 fr.	4,000
Des deux secrétaires-traducteurs de la section française, à 2,000 fr. et 1,500	3,500
<i>A reporter,</i>	<hr/> 9,900
	85,094

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	9,900		85,094
Des deux secrétaires expéditionnaires (substituts), à 1,200 fr. et 1,000 fr.	2,200		
De l'archiviste-régistrateur	1,200		
Du sténographe, rédacteur des délibérations du Grand-Conseil	<u>4,600</u>		
		44,900	
b) Copistes, frais d'impression et de reliure, fournitures de bureau		48,700	
c) Traduction et impression du Bulletin des lois et décrets	<u>2,000</u>		
			55,600
5. Frais de missions, députations et voyages		4,000	
6. Deux questeurs à 4,000 fr., quatre huissiers d'Etat et deux messagers de la Chancellerie d'Etat, à 600 fr.		5,600	
Indemnité pour le costume des huissiers d'Etat et des messagers de la Chancellerie, à 40 fr. chacun, d'après l'arrêté du Conseil-exécutif du 18 octobre 1832	<u>240</u>		
		5,840	
7. Service et entretien de l'hôtel du Gouvernement		<u>2,500</u>	
Total des dépenses du Conseil-exécutif		133,034	

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

B. AUTORITÉS ADMINISTRATIVES DES DISTRICTS.

4. Préfets et Vice-Prefets.

a) Traitemens :

1^{re}	classe,	4 à 3,000	fr.	.. .	3,000
2^e	"	6 à 2,400	"	.. .	14,400
3^e	"	6 à 2,000	"	.. .	12,000
4^e	"	13 à 1,600	"	.. .	20,800
5^e	"	2 à 1,200	"	.. .	2,400

b) Traitemens supplémentaires aux vice-présets de la Neuveville et de Laufon , à chacun 400 fr. en vertu du décret du 6 mai 1853

du 6 mai 1853	800
c) Frais de bureau, approxi- mativement	4,000

d) Frais de chauffage pour les salles d'audience et les chambres d'attente des préfets et des tribunaux de 1^{re} instance: bois à livrer, à cet effet, hors des forêts domaniales

Frais de façonnage et de voiture , environ 4,220

e) Loyers de salles d'audience à Oberhasle, Gessenay et Bienne

2,600
275

60 275

2. Secrétaires de préfecture.

Traitemens , d'après le décret du 13 décembre 1838 :

**v) Aux secrétaires de préfecture
de l'ancien Canton, y compris**

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			60,275
Courtelary, Moutier et Bienne	12,050		
b) Traitemen du secrétaire adjoint au préfet de Berne pour les affaires de police, en vertu de l'arrêté du Conseil-exécutif en date du 1 ^{er} juin 1835	4,000		
c) Aux secrétaires de préfecture de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes	4,040		
		17,090	
d) Loyers de bureaux pour les secrétariats de préfecture de Gessenay et de Bienne	450		
			17,240

3. *Lieutenans-de-préfet.*

D'après le décret du 12 mai 1834, il leur est alloué, dans tout le canton, une indemnité proportionnée à la population de leurs arrondissemens, savoir un *minimum* de 50 fr. pour les 500 premières âmes, et 5 fr. pour chaque nombre de 100 âmes en sus, jusqu'au *maximum* de 600 fr. En conséquence, les 198 Lieutenants-de-préfet recevront, à tenue des articles 3 et 6 de ce décret et suivant état, une somme de 23,805

4. *Huissiers de préfecture.*

Traitemens de 1 ^{re} classe, 1 à 160f. ,	460
» 2 ^e » 6 à 112»	672
» 3 ^e » 6 à 96»	576
» 4 ^e » 15 à 80»	1,040
<i>A reporter, fr.</i>	2,448 101,520

DÉPENSES.

	Fr.	F.	Fr.
<i>Report</i>			2,448 101,320
Traitemens de 5 ^e classe 2 à 64 »	128		
» 6 ^e » 2 à 50 »	100		
			2,676
Total des dépenses des autorités administratives des districts			103,996

C. DÉPARTEMENT DIPLOMATIQUE.

1. Secrétaire et dépenses imprévues , comme l'année dernière	1,000
Dépenses de l'Etat de Berne comme Canton-directeur: Frais à la charge de l'exercice de 1840, pour les arrangemens que nécessitent le changement de Directoire et la réception des fonctionnaires supérieurs de la Chancellerie fédérale , etc. , approximativement	3,000
Total des dépenses du Département diplomatique	4,000

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

<i>Secrétaire:</i>	
a) Traitemens	
Du premier secrétaire	1,600
»	1,200
»	1,000
	3,800
b) Frais de bureau: copistes , impressions et fournitures	5,000
	8,800
A reporter, fr.	8,800

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			8,800
2. Pauvres :			
a) Secours directs à distribuer aux pauvres : Entretien, alimens, pensions, secours, établissement policlinique . . .	13,650		
Secours et allocations en bois des forêts de l'Etat	33,600		
Avance pour l'organisation d'un hospice des pauvres à Porrentruy, ensuite du décret du Grand-Conseil en date du 26 février 1838, ci	10,000		
		57,250	
b) Incorporés :			
Traitement du distributeur des secours aux incorporés .	4,200		
Frais de bureau	1,100		
Secours, entretien, pensions, etc.	22,400		
Subvention pour procurer des bourgeoisies à des incorporés	2,000		
Etablissements en faveur des enfants d'incorporés :			
A Rueggisberg, pour les filles	5,000		
A Koeniz, pour les garçons	6,000		
		37,700	
c) Précendes et distributions à la charge des domaines provenant des couvens supprimés	32,000		
d) Subventions fixes en faveur des communes et des fonds de pauvres :			
1° Dans le Canton, à diverses communes et corporations	5,400		
<i>A reporter, fr.</i>	5,400	126,950	8,800

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	5,400	126,950	8,800
2 ^e Hors du canton, secours en faveur des Vaudois des vallées du Piémont	300		
		5,700	
			132,650

3. *Pensions.*

a) Pensions civiles :

A 6 pensionnaires de l'ancien Canton	2,340	
A 4 pensionnaires du Jura	4,169	
		3,509

b) Pensions militaires :

Ancien Canton. Pensions accordées aux veuves et aux enfants de militaires tués et à des militaires blessés dans les campagnes de 1798 à 1815, ainsi qu'à plusieurs invalides et à d'anciens gardes-suisses	6,097	
Jura. 73 pensionnaires	9,485	
		15,582
		19,091

4. *Etablissements sanitaires.*

a) Crédit ordinaire : Pour l'établissement de vaccination . . .	2,500	
Pour travaux scientifiques, projet de loi sur l'organisation du corps médical, pharmacopée	2,400	
Pour les mesures à prendre contre les maladies contagieuses, pour secours, etc. . .	1,700	
<i>A reporter, fr.</i>	6,500	
		160,541

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>	6,500		160,541
Traitemen t du secrétaire du Collège de santé	<u>100</u>		
		6,400	
b) Ecoles d'accouchement , et école des sages-femmes		7,400	
c) Salles de malades dans les districts , d'après le décret du 3 juillet 1835; au lieu des 12,000 fr. demandés , seulement		10,000	
d) Hôpital de Porrentruy , en moyenne	<u>4,200</u>		
		28,000	
5. Commerce et industrie.			
Pour favoriser diverses branches de l'industrie nationale		5,500	
6. Education du bétail.			
a) Race chevaline : Primes à distribuer au concours des 10 marques de chevaux	4,600		
Frais de voyages et autres dépenses pour les marques de chevaux	1,000		
Primes à de jeunes maréchaux-ferrants	<u>150</u>		
		5,750	
b) Race bovine : Primes à distribuer au concours des 6 inspections ordinaires	4,900		
Frais de voyages et autres dépenses pour ces inspections	<u>850</u>		
		5,750	
A reporter, fr.		11,500	
		<u>205,541</u>	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		205,541	
7. <i>Depenses imprévues</i>		<u>3,000</u>	
Total des dépenses du Département de l'intérieur		<u>208,541</u>	

E. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE.

1. *Secretairerie et frais d'administration.*

a) Traitemens: du premier secrétaire	4,800
Du secrétaire de la section de justice	4,200
Du secrétaire de la section de police	<u>4,500</u>
	4,500

b) Crédit de la section de justice pour honoraires des consultations et rapports qu'elle est autorisée à demander à des jurisconsultes	1,500
--	-------

c) Copistes, impressions, fournitures de bureau, etc. :

Pour le Département en général et la section de justice , y compris les frais de bureau du procureur-général	3,600
--	-------

Pour la section de police , comme l'année dernière	<u>1,800</u>
--	--------------

5,400

11,400

2. *Travaux de législation :*

En attendant les dispositions à

<i>A reporter, fr.</i>	<u>11,400</u>
----------------------------------	---------------

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			41,400
cet égard , on porte en colonne, pour cet objet , la somme de			4,000
<i>3. Caisse du Département.</i> Dé- penses à sa charge dans les dis- tricts :			
Appareils contre les incendies, primes pour la destruction d'a- nimaux nuisibles , police de la chasse , affaires diverses de po- lice , frais en matière criminelle et judiciaire , frais de détention			30,700
<i>4. Section de police.</i>			
<i>a) Direction de la police centrale :</i>			
Traitemennt du directeur de la police centrale. Le traitement supplémentaire du conseiller d'é- tat remplissant ces fonctions, est porté plus haut parmi ceux des présidens des Départemens.			
De son adjoint , y compris 400 francs d'indemnité de loge- ment fr. 2,000			
Du secrétaire . . . » 1,200			
De son substitut . . . » 1,000			
	4,200		
Caisse de la police centrale : Frais de détention , recherche et arrestation de criminels, police de sûreté générale, police des natio- naux et des étrangers fr. 16,050			
Frais de secrétariat, dépenses imprévues . » 5,950			
	20,000		
	24,200		
<i>A reporter , fr.</i>	<u>24,200</u>	<u>46,400</u>	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>		24,200	46,400
<i>N. B.</i> Elle a à retirer sur cette somme environ 8000 francs, qui figurent aux recettes, en sorte que l'excédant à payer par la caisse de l'Etat, se réduit à 16,200 francs, y compris les traitemens.			
<i>b)</i> Corps de la gendarmerie :			
Solde d'un officier et de 234 hommes, solde d'invalides, prix d'engagement et récompenses	75,977		
Logement	14,000		
Equipement	11,562		
Armement, service de santé, inspections, frais de bureau, etc.	2,961		
		104,500	
<i>Direction de la police de la ville:</i>			
Traitemens : Du directeur, 1,600 fr. et pour indemnité de logement, fr. 250 . . fr. 1,850			
Du secrétaire 1,000 et de son substitut 600 » 1,600			
	3,450		
Solde, habillement et armement des 15 gendarmes de la ville	7,510		
Frais de bureau, chauffage et éclairage des corps-de-garde et des chambres d'arrestation . .	2,200		
		12,960	
<i>Nota.</i> Elle aura à percevoir environ 5000 francs, qui figurent dans les recettes, et doivent être défalcés des avances à faire par la caisse de l'Etat.			
<i>d)</i> Subvention pour procurer des bourgeoisies à des <i>Heimathlose</i> : au lieu de fr. 4000, seulement	2,000		
<i>A reporter, fr.</i>		143,660	46,400

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	143,660	46,100	
<i>e) Maisons de force et de correction.</i>			
A Berne : Frais , y compris le traitement du directeur, fr. 2000 ; du teneur de livres , fr. 1600 ; de son substitut , fr. 600 ; du médecin et chirurgien, f. 800, etc.	64,465		
Dont il faut déduire pour produit présumé du travail , des pensions , etc.	27,100		
		37,065	
A Porrentruy : Frais , y compris le traitement du directeur , fr. 700 ; de l'aumônier, fr. 150 , du régent , fr. 500	11,450		
A déduire pour produit présumé du travail , etc.	5,500		
		5,930	
<i>f) Introduction des nouveaux poids et mesures:</i>			
Traitemennt de l'inspecteur des poids et mesures	400		
Dépenses pour l'achat de poids et mesures modèles , pour les ustensiles d'étalonnement , pour la vérification de poids et mesures, pour la conservation et vente de poids et mesures destinés au commerce journalier	5,000		
		3,400	
			190,055
<i>5. Dépenses imprévues</i>		2,945	
Total des dépenses du Département de la justice et de la police		239,400	

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

1. Employés et bureaux.

a) Secrétairerie du Département:

Traitemens : Du premier secrétaire 1,600
Du second secrétaire. Le conseil-exécutif, sur la proposition du Département des finances, a supprimé cette place, à partir du 1^{er} janvier 1840.

Frais de bureau : Copistes, impressions, fournitures, concierge 4,000

5,600

b) Contrôle et caisse :

Traitemens : Contrôleur-général . . . fr. 2,000
Substitut du contrôleur » 1,200
Caissier de l'Etat » 1,800

5,000

Frais de bureau : Reviseurs, contrôleurs, payeurs, copistes Fr. 10,000

Fournitures de bureau, impressions, livres » 2,250

Chauffage, éclairage 300

Service, entretien du bâtiment » 450

13,000

18,000

c) Commissariat des fiefs :

A reporter, fr. 23,600

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		23,600	
Traitemens : Du com-			
missaire-général . Fr.	4,600		
De son adjoint . »	800		
	2,400		
Copistes, impressions			
et fournitures de bureau	3,000		
	5,400		
		29,000	
2. <i>Traitemen des receveurs de</i>			
<i>district</i>		21,300	
3. <i>Déchet et entretien des pro-</i>			
<i>visions de blé et de vin</i>		2,000	
4. <i>Frais d'arpentage, de rec-</i>			
<i>tification et de bornage</i>		3,000	
5. <i>Frais de procès et de pour-</i>			
<i>suites pour dettes, en moyenne</i>		1,200	
6. <i>Redevances et contributions</i>			
<i>dont sont grevés quelques domaines</i>		2,500	
Total des dépenses du Dé-			
partement des finances		59,000	

G. DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION.

1. *Secrétaireerie.*

a) Traitemen du premier se-	
crétaire	4,600
Du second	1,200
De l'huissier	500

3,400

b) Copistes, impressions, four-
nitures de bureau, frais de

A reporter, fr. 3,400

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		3,400	
voyage et indemnités aux examinateurs des candidats au saint-ministère		5,000	
			8,400
<i>2. Traitement du clergé protestant :</i>			
a) Dotations fixées par décret du 18 décembre 1824 pour le traitement des membres du clergé protestant		303,000	
b) Augmentations qu'elles ont subies depuis, après déduc- tion des diminutions résultant de la suppression de postes ecclésiastiques , et y compris les 10 collatures qui, en exé- cution de la loi du 12 mars 1839 , sont entrées dans le système de progression dès le 1 ^{er} janvier 1840		24,200	
Total des dotations au 1 ^{er} jan- vier 1840		327,200	
c) Indemnités en argent pour bois et loyers, en sus des dota- tions		3,237	
		330,437	
A déduire le produit présumé de l'économie résultant des va- cances et du fonds de réserve .		3,537	
		326,900	
d) Bois à fournir à des pasteurs et à des diacres		9,100	
		336,000	
<i>A reporter fr.</i>		344,100	
	4.		

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			344,100
<i>3. Traitement du clergé catholique :</i>			
a) Quote-part au traitement de l'évêque de Bâle , et traitemens des chanoines bernois.		4,664	
b) Frais du culte catholique dans la capitale		2,400	
c) Traitemens du clergé catholique dans le Jura		50,600	
d) Pensions des anciens chanoines et employés du Prince-Evêque		4,162	
e) Pensions ecclésiastiques dans le Jura		2,894	
			64,720
<i>4. Objets divers à fournir pour le service des églises , tant en vertu de titres constitutifs (terriers) qu'en vertu d'anciens usages :</i>			
a) Pain et vin pour la communion . . .	850		
b) Supplément de traitement à quelques sacristains	160		
c) Subventions en faveur de bénéfices collatifs et de certains ecclésiastiques placés hors du Canton , y compris les subsides accordés aux églises réformées de Lucerne, de Soleure et de Fribourg	3,900		
d) Subventions en faveur de corporations religieuses et de biens d'église	150		
			5,060
<i>A reporter, fr.</i>			413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	<i>413,880</i>		
5. Etablissements d'instruction publique.			
<i>a) Université :</i>			
Traitemens	67,900		
Savoir :			
1° Faculté de théologie :			
3 professeurs ordinaires , 3 extraordinaire s , fr. 10,900			
Faculté de droit :			
3 professeurs ordinaires , 4 extraordinaire s . . . » 13,400			
Faculté de médecine :			
3 professeurs ordinaires , 10 extraordinaires . . . » 19,500			
Faculté de philosophie :			
5 professeurs ordinaires , 11 extraordinaires . . . » 22,300			
Honoraires du recteur » 200			
Honoraires de professeurs agrégés » 1,400			
Salaire de l'apprêteur » 200			
	<hr/> fr. 67,900		
2° Etablissements subsidiaires .	14,632		
Bibliothèques . . fr. 2,500			
Cabinet de physique et laboratoire de chimie. . . . » 1,400			
	<hr/> A reporter . . fr. 3,900	<hr/> 82,532	
			413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report . . fr.</i>	3,900	82,532	413,880
Etablissement de policlinique . . »	600		
Collections zoolo- gique et minéra- logique, herbier, jardin botanique »	1,070		
Collection d'instru- mens de chirurgie »	250		
Anatomie et école vétérinaire . . . »	2,712		
Beaux-arts . . . »	500		
Bourses académi- ques, indemnités de logement à des élèves en pédago- gie, prix, frais de voyage, d'entre- tien et d'adminis- tration »	5,600		
	<hr/> fr. 14,632	<hr/> 82,532	
A déduire les recettes présumées		3,000	
Total pour l'université		79,532	
b) Gymnase supérieur:			
Traitements des 12 instituteurs de 200 à 800 francs	9,980		
A déduire les recettes présu- mées	1,400		
	<hr/> 8,580		
c) Progymnase :			
Traitements des 10 maîtres, du directeur et du proviseur .	13,950		
<i>A reporter, fr.</i>	13,950	88,412	413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	13,950	88,412	413,880
A déduire les recettes présumées	<u>3,700</u>		
		10,250	
<i>d) Ecole industrielle:</i>			
Traitemens des 9 maîtres et du directeur	8,870		
A déduire les recettes présumées	<u>1,600</u>		
		7,270	
<i>e) Ecole élémentaire:</i>			
Traîtement des 5 maîtres . .	4,700		
A déduire les recettes présumées	<u>3,200</u>		
		1,500	
<i>f) Etablissemens subsidiaires pour les gymnases et les écoles</i>		5,100	
<i>g) Progymnases, écoles secondaires :</i>			
Subvention ordinaire au gymnase de Bienne	5,025		
Au collège de Porrentruy . .	4,725		
Au collège de Delémont . .	1,350		
À l'école secondaire de Thoune	<u>2,850</u>		
	13,950		
Subventions extraordinaires :			
Au gymnase de Bienne , éventuellement . . fr. 2,000			
Au collège de Porrentruy . . . » 2,660			
Au collège de Delémont . . . » 1,700			
	6,360		
Subventions à 17 écoles se-			
<i>A reporter, fr.</i>	20,310	112,232	413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	<i>20,310</i>	<i>112,232</i>	<i>413,880</i>
condaires déjà existantes , soit la moitié des traitemens des maîtres s'élevant à envi- ron 29,000 francs	14,500		
Crédit éventuel pour complé- ter les établissemens supé- rieurs d'instruction dans le Jura	<u>10,000</u>		
		44,810	
<i>h) Suppléments de traitement accordés à des régens d'éco- le , soit par titres constitutifs soit en vertu d'anciens usages</i>	<i>4,100</i>		
<i>i) Ecoles primaires: Frais d'amé- lioration, subventions</i>	<i>192,300</i>		
Savoir : Pensions et secours extraordinaires accordés à des instituteurs primaires .	6,000		
Subventions en faveur de quel- ques écoles, de bibliothèques populaires ou à l'usage des régens, de sociétés de chant	8,000		
Ecole primaire et de travail pour les filles , salles d'asile	12,000		
Suppléments de traitement des régens	<u>150,000</u>		
Etablissements d'éducation pour des enfans pauvres . .	3,000		
Subventions pour la construc- tion de maisons d'école . .	8,000		
Commissariats d'école . . .	5,300		
	<u>192,300</u>		
<i>k) Etablissements destinés à for- mer des régens:</i>			
<i>A reporter, fr.</i>		<u>350,442</u>	<u>413,880</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		350,442	413,880
Ecole normale de München- buchsee	50,000		
Ecole normale du Jura . . .	20,000		
Cours de perfectionnement et de répétition	4,000		
Etablissement à Hindelbank, destiné à former des maîtres- ses d'école primaire . . .	<u>5,200</u>		
		57,200	
<i>l) Institut des sourds-muets à Frienisberg</i>	9,322		
<i>Institut des sourdes-muettes</i>	<u>4,200</u>		
		10,522	
			418,164
<i>Total des dépenses du Dépar- tement de l'éducation</i>		832,044	

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

1. Secrétaire et autorités ad-
ministratives.

a) Secrétaire du Département:

Traitemennt du secrétaire . .	1,600
» du concierge, avec indemnité de logement . .	480
	<u>2,080</u>

Frais de bureau, copistes, impressions, fournitures .	<u>1,600</u>
--	--------------

3,680

A reporter, fr. 3,680

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		3,680	
<i>b) Inspecteur-général des milices :</i>			
Son traitement avec les rations de fourrage	4,659		
Traitemens du 1 ^{er} secrétaire	1,600		
» du 2 ^e »	1,000		
» du concierge du bureau	366		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	7,625		
Frais de bureau, copistes, im- pressions, fournitures, etc.	4,000		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
		14,625	
<i>c) Commissariat des guerres :</i>			
Traitemens: du commissaire des guerres	1,600		
De son adjoint	1,200		
Salaires du concierge ainsi que des magasiniers des fourrages et du chantier, à chacun 10 batz par jour . .	1,098		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3,898		
Frais de bureau	800		
Entretien du magasin d'habi- lement: surveillance, jour- nées, effets	550		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
		5,248	
<i>d) Administration de l'arsenal :</i>			
Traitemens: de l'inspecteur de l'arsenal, outre le loge- ment	1,200		
De son adjoint	800		
Du teneur de livres, 200 fr.,			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>A reporter, fr.</i>	2,000	20,553	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	2,000	20,553	
outre 250 fr. pour indemnité de logement	450		
	<u>2,450</u>		
Frais de bureau	<u>350</u>		
		2,800	
e) Médecin en chef : Son traitement		400	
f) Autorités militaires d'arrondissement : Aux 8 commandans d'arrondissement . . .	3,500		
Aux 22 adjudans d'arrondissement	2,900		
A 159 instructeurs dans les quartiers de recrutement .	<u>4,690</u>		
		11,090	
g) Frais des tribunaux militaires	<u>400</u>		
			35,243
2. Formation , habillement et armement des milices.			
a) Formation : Revues pour organiser et compléter les corps	1,200		
b) Habillement : 60 hommes de l'artillerie , 30 du train , 28 chasseurs à cheval , 120 carabiniers , et 2,612 fantassins , ensemble 2,850 hommes	85,992		
Raccommodeage de vieux effets d'habillement	600		
Indemnités d'équipement à des sous-officiers nommés officiers	<u>560</u>		
		87,152	
c) Armement : Indemnités d'ar-			
<i>A reporter , fr.</i>	88,352	35,243	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	88,352	35,243	
mément à des carabiniers :			
Indemnités pour 120 carabinières du nouveau modèle à 60 fr., et pour 100 à 10 fr.	8,200		
Frais de la commission pour la visite des carabines : journées de présence, munition, etc.	200		
		8,400	
d) Equipement : Pour harnachement de 28 chevaux de cavalerie.	2,520		
e) Primes pour chevaux de cavalerie (<i>néant pour cette année</i>).			99,272
<i>3. Instruction des troupes.</i>			
a) Ecole militaire fédérale	3,500		
b) Ecole militaire théorique : Cours de perfectionnement pour les officiers supérieurs, achat d'ouvrages pour la bibliothèque militaire	3,000		
c) Manège : Traitement de l'écuier, 2,500 fr. et entretien du manège, 200	2,700		
d) Ecole militaire pratique :			
1° Traitement de l'adjudant d'instruction, à 4 francs par jour	4,464		
2° Traitemens des instructeurs en service extraordinaires et leçons d'escrime .	900		
3° Corps des instructeurs : Solde et entretien, avec les			
<i>A reporter,</i>	2,364	9,200	134,515

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	2,364	9,200	134,515
rations de 40 chevaux . . . fr. 18,000			
Habillement et équipement . . » 1,768			
Achat de chevaux, ferrure, service vétérinaire, etc. » 875			
	20,643		
4° Solde et entretien des troupes à appeler à l'instruction :			
40 cadets et officiers pour les bataillons nouveaux à former . . . » 2,774			
Dépôt : 40 hommes, instructeurs et fraters; 30 tambours et trompettes . . . » 2,947			
Recrues : 3,086 hommes de toutes armes, et chevaux de remonte pour des chasseurs à cheval . . . » 106,622			
	112,343		
5° Cours de répétition :			
2 compagnies d'artillerie avec leurs sections de train, pour un mois . . fr. 7,928			
<i>A reporter, fr. .</i>	7,928	135,350	9,200 134,515

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report . . . fr.</i>	7,928	135,350	9,200
2 compagnies de carabiniers, pour 10 jours . . . »	4,600		134,515
4 bataillons d'infanterie pendant 16 jours, pour le cours de répétition et pour l'inspection fédérale «	36,925		
		46,453	
6^e Camps d'exercice, en exécution de l'article 131 de la loi sur l'organisation militaire (<i>néant</i>).			
7^e Munitions et louage de chevaux pour manœuvres .	12,992		
8^e Réparations d'armes et d'objets d'équipement, ferrure des chevaux, fermages, etc.	5,000		
			199,795
<i>e) Revues d'exercices des carabiniers, indemnités de munition</i>		2,800	
<i>f) Prix, subventions et dons d'honneur à des sociétés de tir de district</i>		8,000	
			219,795
<i>4. Service de garnison dans la capitale:</i>			
<i>a) Musique de la garnison : traitemens et autres frais</i>		1,040	
<i>b) Caserne : Traitemens, matériel, chauffage, éclairage, meubles</i>		9,734	
<i>A reporter, fr.</i>			10,774
			354,310

DÉPENSES.

	Fr.	F.	Fr.
<i>Report</i>		10,774	354,310
L'augmentation de dépenses comprise dans cette somme servira à acheter 200 draps de lit, 200 couvertures de lit et 50 matelas, qui coûteront fr. 4,600.			
c) Corps-de-garde et bâtimens militaires		1,000	
d) Service de santé: Hôpital militaire, traitement de chevaux malades		5,200	
			16,974
5. Dépenses diverses, frais im- prévus			4,000
6. Arsenal :			
a) Entretien ordinaire de l'établissemement et du matériel		11,260	
b) Augmentation du matériel. Acquisitions nouvelles:			
Munitions: Obus et capsules	3,100		
Bouches-à-feu: refonte de 4 canons de liv. 6	1,300		
Armes blanches: Sabres d'artillerie, d'infanterie et de petit état-major	5,430		
Buffleterie: Baudriers, ceinturons, fourreaux de baïonnette, etc.	2,958		
Divers objets d'équipement .	1,739		
		14,527	
			25,787
Total des dépenses du Département militaire			401,071

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

J. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

1. Administration et secrétairerie:

a) Traitemens : du 1 ^{er} secrétaire	1,800
» du 2 ^e » (<i>vacat.</i>)	
» du caissier . .	1,800
» de l'ingénieur	
des bâtimens publics . . .	2,000
Traitemens :	
Des deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées et des travaux hydrauliques (<i>vacant</i>).	
Des quatre ingénieurs d'ar- rondissement , à 2,400 fr. et des huit inspecteurs d'arron- dissement , à 800 fr. . . .	16,000
Traitemens d'ingénieurs en service extraordinaire , y compris l'adjoint provisoire de l'ingénieur des bâtimens publics	11,200
	32,800
b) Copistes , fournitures de bu- reau, impressions, concierge	10,000
c) Bureau technique : instru- mens, modèles , livres	1,000
d) Voyages d'inspection , bor- nages , plans, devis , frais de voyage et d'indemnité de déplacement aux membres du Département	1,800
Frais de voyage des employés ordinaires du Département	3,000
A reporter, fr.	4,800
	43,800

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	4,800	43,800	
Dessins et plans	<u>3,000</u>		
		7,800	
Au lieu de ces crédits s'élevant ensemble à		<u>51,600</u>	
Le Grand-Conseil a alloué au Département des travaux publics , comme l'année dernière , une somme ronde de			45,000
2. Edifices publics :			
a) Entretien ordinaire des bâtimens civils , cures , églises , prisons et autres relevant du domaine		76,000	
b) Assurance des bâtimens contre l'incendie		<u>4,000</u>	
			80,000
Les constructions extraordinaires et les constructions nouvelles pour les trois rubriques : <i>Edifices publics</i> , <i>Routes</i> et <i>Travaux hydrauliques</i> , figurent à la suite du budget des dépenses.			
3. Routes.			
a) Service ordinaire :			
Salaire des cantonniers , voiturage des matériaux , travaux d'art		168,500	
b) Acquisitions de carrières de gravier.		2,500	
c) Entretien des ponts		<u>9,000</u>	
			180,000
4. Travaux hydrauliques.			
<i>A reporter</i> , fr.			305,000

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			305,000
Travaux hydrauliques ordinaires :			
Entretien des digues et écluses à la charge de l'Etat, traitement des maîtres des digues, secours, etc.		10,000	
Total des dépenses du Département des travaux publics			315,000

IV. *Autorités judiciaires.*

A. COUR D'APPEL.

1. Traitemens:

Du président	3,000
Des 10 juges, à 2,800 . . .	28,000
Indemnités de séance des 4 suppléans	2,000
	33,000

2. *Greffet et parquet.*

a) Traitemens :

Du greffier de la cour, d'après le décret du 8 mai 1838	fr. 2,000
---	-----------

Des deux secrétaires des commissions, l'un à 4,400 f., et l'autre à 1,000 fr. »	2,400
---	-------

Du procureur-général	2,500
De son substitut . »	1,600

<i>A reporter, fr.</i>	8,500
	33,000

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i> . . . fr.	8,500		33,000
De l'huissier, y compris 40 fr. d'indemnité pour son costume »	640		
		9,140	
b) Copistes, impressions et fournitures de bureau, y compris 100 fr. pour la bibliothèque de la Cour	7,400		
		16,540	
			49,540

B. AUTORITÉS JUDICIAIRES DES DISTRICTS.

1. *Présidens des tribunaux de district :*

I ^e classe : Un à 2,400 fr., celui de Berne	2,400
Pour le juge d'instruction du même district	1,600
Pour son secrétaire	1,000
II ^e classe : 6 à 2,000 fr. . .	12,000
III ^e " 5 à 1,800 " . .	9,000
IV ^e " 14 à 1,400 " . .	19,600
V ^e " 4 à 1,000 " . .	4,000
	49,600

Loyer des salles d'audience des districts de Bienne, Gessenay et Oberhasle

290
A reporter, fr. 49,890 49,540

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	49,890		49,540
Frais des greffes , approxima- tivement	2,000		
		51,890	
<i>2. Tribunaux de district:</i>			
I ^e classe : 4 tribunal (à Ber- ne) à 800 fr. pour chaque juge	3,200		
Au juge de district faisant les fonctions de juge de paix à Berne	300		
II ^e classe : 4 tribunal (à Por- rentruy) à 400 f. pour chaque juge	1,600		
III ^e classe : 10 tribunaux à 300 fr. pour chaque juge	12,000		
IV ^e classe: 14 tribunaux à 250 f. pour chaque juge	14,000		
V ^e classe : 4 tribunaux à 150 fr. pour chaque juge	2,400		
Indemnités de séance des juges suppléans à 4 fr.	1,600		
		35,400	
<i>3. Greffes.</i>			
Traitemens des greffiers des tribunaux de première instance de Porrentruy, Delémont, Laufon et Saignelégier	2,900		
Loyers des greffes des districts de Wangen , Konolfingen , Ges- senay , Oberhasle , Bienne , Neu- veville , Thoune et Laupen . . .	530		
		3,430	
<i>4. Huissiers des tribunaux de 1^e instance:</i>			
Le décret du 25 février 1840 ayant supprimé les traitemens fi- xes de ces huissiers à dater du			
<i>A reporter, fr.</i>	90,420	49,540	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	90,420	49,540	
1 ^{er} avril 1840 , on n'a porté en ligne pour cette année que le quart de l'allocation ordinaire de fr. 2,020 , soit	505		
		90,925	
Total des dépenses pour les autorités judiciaires		140,465	

V. *Dépenses extraordinaire*s.

A. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

1 *Edifices publics*:

Pour la nouvelle église à Hasle-im-Grund , le solde du crédit alloué , ci	5,850
Pour le presbytère à Oberbalm , <i>idem</i> , ci	10,894
Pour l'achèvement des réparations à la caserne N° 1 , <i>idem</i> ,	3,600
<i>Idem</i> pour la caserne N° 2 , ci	9,906
Pour un nouveau logement de gendarme à Huttwyl	3,500
<i>Idem</i> à Alchenflüh	3,500
Pour la construction d'un bureau de péage à Roggwyl , le solde du crédit , ci	1,050
Le solde du subside de 12,052 f. , fourni par l'État pour le nouveau presbytère de Sonvilier , ci	6,052
	44,349
<i>A reporter</i> , fr.	44,349

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	44,349		
Démolition des remparts de Berne : Pour 1840	6,000		
			50,349
<i>2. Routes:</i>			
Route de Zweisimmen à Ges- senay	14,000		
Correction des passages de la Grimsel et du Susten	1,000		
Route de Lyss à Hindelbank	14,153		
Route à travers le village de St.-Imier	4,700		
Route de Créminal : solde du crédit, ci	31,000		
Achèvement de la route du lac de Bienne , depuis la Neuveville jusqu'à la frontière neuchâteloise , ci	16,000		
Pour satisfaire provisoirement aux réclamations des entrepre- neurs , jusqu'au règlement défifi- nitif de cette affaire	25,000		
			41,000
Correction du Buchrain , entre Eggwyl et Röthenbach , en at- tendant la présentation d'un de- vis exact ; provisoirement	6,000		
Pour la route de Melchnau : solde du crédit , ci	2,047		
Correction de la route condui- sant au pont dit Schüpbach- brücke	3,008		
<i>Idem</i> de celle conduisant au pont dit Zollbrücke	17,000		
<i>Idem</i> de celle conduisant au pont dit Haslebrücke	13,000		
<i>A reporter</i>	143,908		50,349

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	143,908	50,349	
Achèvement de la route du Pi-			
choux		21,000	
Construction des ponts ci-après:			
Achèvement de celui dit Zoll-			
brücke	15,846		
Achèvement de celui dit Schüp-			
bachbrücke	4,400		
Achèvement de celui dit Has-			
lebrücke	14,144		
Pont de la Sinne à Thoune . .	15,000		
Achèvement du pont dit Roth-			
achenbrücke près de Thoune .	1,000		
Pont sur la Suse à Bienne . .	5,000		
		<u>55,390</u>	
			220,298
<i>3. Travaux hydrauliques:</i>			
Au Schwarzwasser , entre la			
Wislisau et Graben	3,000		
A Thörishaus et Neueneck	2,000		
A la Sulz et Engstligen , dis-			
trict de Frutigen	2,000		
A la Lütschinien	1,000		
Sur l'Aar, dans l'Oberhasle	3,000		
Sur l'Alpbach , près de Mei-			
ringen	1,000		
A la Mühlau , près Aarberg	3,000		
Travaux préparatoires pour l'a-			
baissement du lac de Brienz	6,000		
		<u>21,000</u>	
<i>Total des dépenses extraordi-</i>			
<i>naires</i>		291,647	

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	Fr.	Fr.
I. <i>Contingens à fournir à la caisse fédérale</i>	5,790	
II. <i>Grand-Conseil</i>	17,000	
III. <i>Autorités administratives:</i>		
A. CONSEIL-EXÉCUTIF	133,034	
B. AUTORITÉS ADMINISTRATIVES		
DES DISTRICTS	103,996	
C. DÉPARTEMENT DIPLOMATIQUE	4,000	
D. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR	208,541	
E. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE		
ET DE LA POLICE	239,100	
F. DÉPARTEMENT DES FINANCES	59,000	
G. DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION	832,044	
H. DÉPARTEMENT MILITAIRE	401,071	
J. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX		
PUBLICS	<u>315,000</u>	
	2,295,786	
IV. <i>Autorités judiciaires</i>	<u>140,465</u>	
Total présumé des dépenses ordinaires fr.	<u>2,459,041</u>	

BALANCE.

	Fr.	Fr.	Fr.
Les recettes présumées se montent à	2,665,943		
Les dépenses ordinaires , ainsi qu'il est dit ci-dessus , à	2,459,041		
Excédant des recettes	<u>206,872</u>		

V. Pour les dépenses extraordi-	
naires on a porté, plus	
haut, en colonne	291,647
Elles peuvent être couvertes:	
Par l'excédant ci-dessus des	
recettes.	206,872
Excédant présumé des dépenses	84,775

Ainsi délibéré en Grand-Conseil, les 2 et 3 mars 1840.

Le Landammann,
STEINHAUER.

Le Chancelier,
HÜNERWADEL.

DÉCRET
DU GRAND-CONSEIL
sur l'Avancement des Officiers d'infanterie.

(5 mars 1840).

LE GRAND-CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE,

Sur le rapport du Département militaire et après délibération du Conseil-exécutif ,

DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.

La disposition de l'article 107 de la loi de 1835 sur l'organisation militaire portant que l'avancement des officiers de l'infanterie de l'élite se fera dans les neuf compagnies du même arrondissement , est et demeure abrogée.

ART. 2.

A l'avenir l'avancement de ces officiers aura lieu par bataillon.

ART. 3.

Le Conseil-exécutif est chargé de l'exécution du présent décret , qui sera inséré au Bulletin des lois et décrets.

Donné en Grand-conseil à Berne , le 5 mars 1840.

*Le Landammann ,
STEINHAUER.*

*Le Chancelier ,
HÜNERWADEL.*